

Les élus de la Conca d'Oru s'engagent pour le paysage

Les maires de la microrégion de Haute-Corse ont signé une charte visant à assurer la meilleure intégration possible des projets d'aménagement et d'urbanisme au sein du territoire

Déjà territoire labellisé "Grand Site de France" depuis mars 2017, la Conca d'Oru se dote désormais d'une charte qui a pour but de préserver l'environnement et le paysage du Nebbiu. Lancée en fin d'année 2018 et validée en octobre 2019 par le comité syndical mixte, la charte paysagère, architecturale et environnementale du Grand Site de France de Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio, golfe de Saint-Florent a été signée par les élus de la Conca d'Oru, hier, à la Maison des vins de Patrimonio. Avec cette signature, les élus s'engagent donc à inclure et respecter les règles établies par la charte, dans le territoire de leur commune, à savoir, assurer la meilleure intégration possible des projets d'aménagement, d'urbanisme ou de construction, au regard du paysage et de la préservation des ressources naturelles et agricoles. Six mairies, Oletta, Poggio d'Oletta, Saint-Florent, Barbaggio, Patrimonio et Farinole sont concernées, ce qui représente une superficie de 5 859 hectares. L'objectif étant de préserver le paysage de cette microrégion, comme tient à le souligner Louis Pozzo di Borgo, président du syndicat mixte du Grand Site.

"La charte n'est pas là pour pénaliser"

"Nous concrétisons une étape importante, nos équipes se sont mobilisées et ont du mérite. Nous souhaitons conserver ce label et préserver notre paysage. Cette charte, désormais cosignée, permet d'établir le trait



Labellisée "Grand Site de France" depuis mars 2017, la Conca d'Oru se dote désormais d'une charte visant à préserver l'environnement et le paysage.

d'union entre les communes concernées." Le label Grand Site de France représente la reconnaissance d'un paysage d'exception et d'une démarche exemplaire engagées en faveur de la valorisation des spécificités géographiques, paysagères et culturelles du territoire qu'il couvre. "La gestion de ce territoire doit respecter les principes du développement durable, concilier la préservation du paysage et de l'esprit du lieu. Elle doit aussi garantir un accueil du public de qualité et enfin, assurer la participation des habitants et des partenaires à la vie du Grand Site, précise Antoine Orsini, directeur du syndicat mixte du Grand Site. Cette charte va donc nous aider à faire respecter au mieux ces critères." Document de référence et d'orientation pour



Les maires des six communes, le président de la communauté de communes et celui du syndicat mixte ont signé, hier à la Maison des vins à Patrimonio, cette charte paysagère. / PHOTOS CHRISTIAN BUFFA

la bonne gestion des paysages du Grand Site, cette charte a donc pour rôle, entre autres, de fournir un référentiel pour l'action et la conception architecturale assurant la préservation des paysages naturels. "Nous souhaitons également guider et accompagner les porteurs de

projets publics et privés dans leurs projets d'aménagement, d'urbanisme et de construction, poursuit Antoine Orsini. La charte n'est pas là pour pénaliser ni empêcher quoi que ce soit. Nous voulons simplement que le projet s'intègre dans notre microrégion." Dans ce sens, la mise

en place d'une commission indépendante, constituée notamment des services de l'État et du syndicat mixte, devrait être prochainement mise en place, afin d'accompagner plus en amont les projets futurs et éviter de nombreuses complications juridiques. P.-P. L.